



L'APPRENTISSAGE
DANS LES SERVICES
À DOMICILE GÉRÉS
PAR LES CCAS/CIAS

Atouts et conditions de réussite

unccas

L'apprentissage : Le parfait équilibre entre formation et métier

L'apprentissage, un dispositif présentant un intérêt certain pour les CCAS, celui de promouvoir une politique économique et sociale au service des jeunes (18-25 ans) sur leur territoire.

L'objectif de ce dernier résonne dans une dynamique de professionnalisation, de palier aux difficultés de recrutement et de création d'emplois.

L'apprentissage : c'est quoi ?

Le contrat d'apprentissage (contrat de droit privé¹) s'adresse prioritairement, auprès des jeunes adultes de 18 à 25 ans. Toutefois, il existe quelques dérogations par rapport cette limite d'âge.

Une formation dispensée alternativement dans la collectivité sous la conduite d'un maître d'apprentissage et dans le centre de formation (Centre de formation d'apprentis - CFA) avec des formateurs.

A la fin, l'apprenti obtiendra (ou pas) un savoir professionnel acquis au sein de la collectivité territoriale et un diplôme.

Les atouts de l'apprentissage

- La démarche a le mérite de promouvoir une politique économique et sociale au service des jeunes sur le territoire de la commune
- La démarche permet de lutter contre la pénurie de personnel (faire face au remplacement) et le manque de qualification professionnelle dont souffre le secteur de l'aide à domicile
- La démarche permet de recruter des agents habitués au fonctionnement du service, Le statut des agents sociaux territoriaux (aide à domicile et/ou aide soignante) autorise le recrutement direct sans concours, pour les agents 2^{ème} classe
- La démarche permet de valoriser les maîtres d'apprentissage (aides à domicile du service, titulaires du DEAVS) en ce qu'elle implique la transmission de savoirs
- L'apprentissage peut être un moyen de palier aux différentes difficultés de recrutement, s'inscrivant ainsi d'une démarche de GPEC²

Les principales conditions de réussite d'une telle démarche pour les CCAS/CIAS

- Anticiper pour optimiser l'adaptation du service-> l'importance rétro-planning (cf-ci-contre)
- Se rapprocher des partenaires extérieurs susceptibles de conseiller le service dans la mise en place de l'apprentissage (CFNPT, CDG, CIJ, CFA...)
- Communiquer sur le dispositif au niveau interne afin de susciter l'adhésion de toute l'équipe
- Désigner aux côtés du maître d'apprentissage, un tuteur suppléant et prévoir leur rotation dans l'accompagnement de l'apprenti
- Consacrer du temps aux maîtres d'apprentissage lors de leur désignation et tout au long de l'apprentissage.
- Associer les maîtres d'apprentissage au processus de recrutement des apprentis.
- Prévoir un recrutement très approfondi des futurs apprentis sur la base d'outils de recrutement.
- S'appuyer sur les conseils de l'équipe pédagogique du CFA (centre de formation apprenti)

QUELQUES VERBATIM

"Répondre aux difficultés de recrutement".

"Ce que l'on travaille pour l'apprentissage c'est qu'on devrait faire pour tous: partage d'expériences, formation continue, développement du sentiment d'appartenance".

"C'est intéressant car cela permet que ce personnel soit formé à notre structure pour faire partie par la suite de nos agents".

"Cela donne la possibilité à des jeunes de se former".

"Obtient une satisfaction en percevant que l'on transmet un savoir".

"Les élèves sont formés sur les exigences de qualité et de prise en charge que l'on a".

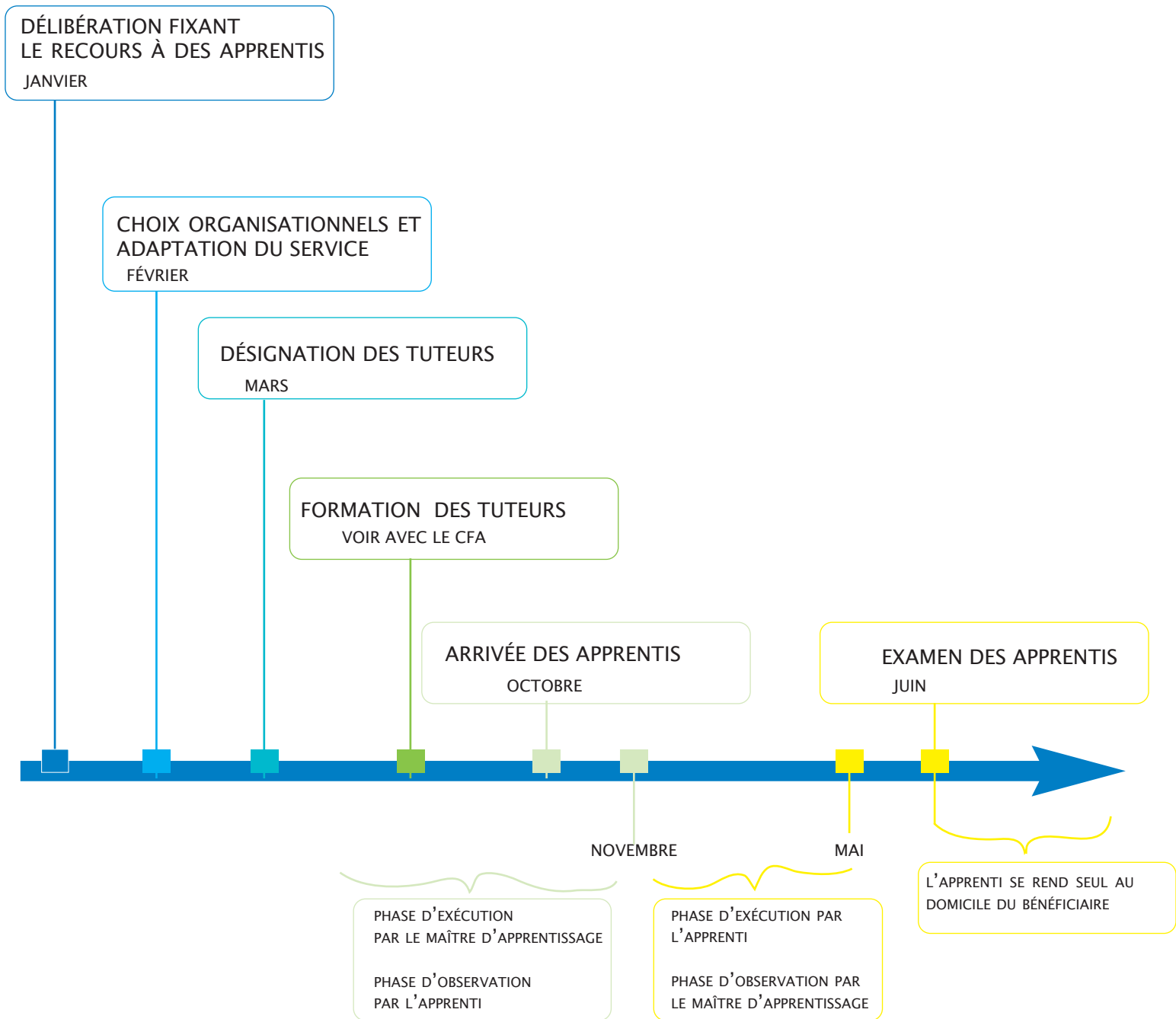
"La progressivité est intéressante car le métier demande beaucoup de qualité et de compétence. c'est un bon moyen d'acquérir toutes les bases du savoir faire et du savoir être".

"Un dispositif gagnant-gagnant : gagnant pour le service par rapport aux difficultés de recrutement, fidélise les jeunes sur un territoire, gagnant pour le jeune il apprend un métier, gagnant pour l'agent maître apprenti valorise son métier, transmet son savoir-faire".

¹Retrouvez les aspects juridiques dans le vademecum intitulé : "L'apprentissage : le parfait équilibre entre formation et métier" "Le vademecum de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale", UNCCAS 2016. www.unccas.org

²GPEEC = Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

Anticiper pour optimiser l'adaptation du service (exemple de retroplanning)



Union Nationale des Centres Communaux
d'Action Sociale
11 rue Louise Thuliez 75019 Paris
Tél. : 01 53 19 85 50 - Fax : 01 53 19 85 51
E-mail : contact@unccas.org
www.unccas.org
Retrouvez-nous sur  unccas
et suivez-nous sur  @unccas